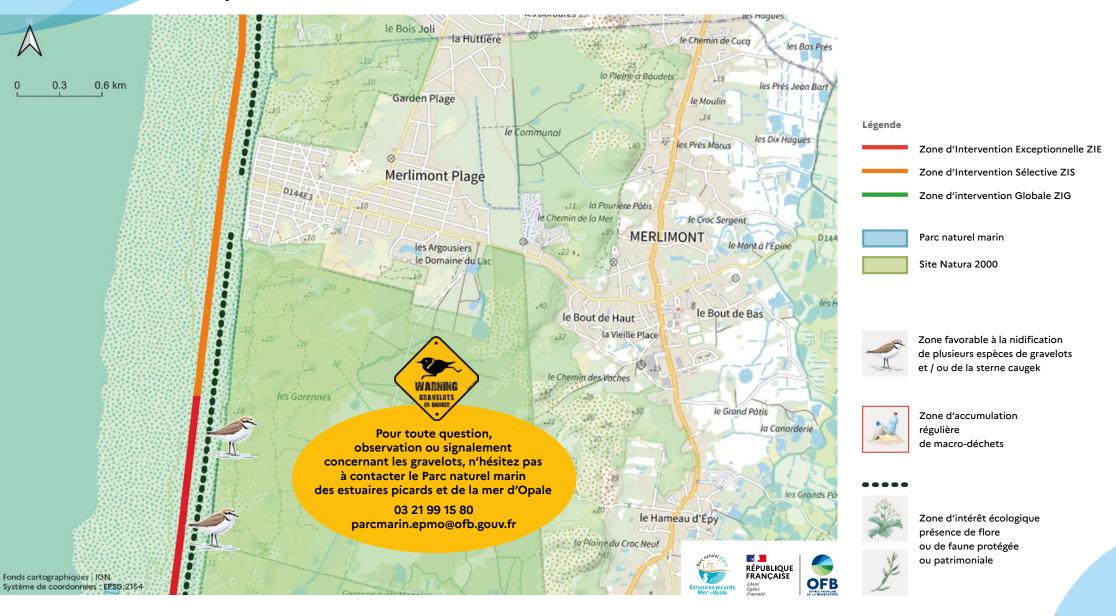
Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour la commune de Merlimont



Classement préconisé	Zone d'Intervention Sélective ZIS	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE
Merlimont	Littoral de la commune de Merlimont	Sud du littoral de la commune de Merlimont
Sensibilité	Plage de sable avec dunes en arrière-plage, présence discontinue de dunes embryonnaires et de végétation -> végétation en cours de reconstitution et cordon dunaire en formation (données 2018) - continuum plage-dune à préserver. Forts enjeux environnementaux.	Zone favorable à la nidification des gravelots. Très forts enjeux environnementaux.
Méthode	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages pourvu de dunes en arrière-plage car c'est un frein au maintien et au développement de la dune, à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune autant que possible pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.
	ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE	ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE
Fréquence de passage	Fin mars avril mai juin juillet août septembre octobre hiver 1 passage après marées équinoxes Ponctuel En fonction des besoins Ponctuel	mars avril mai juin juillet août septembre octobre hiver 1 passage après Aucune intervention des besoins d'équinoxe Aucune intervention des besoins d'équinoxe
Autres informations	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période nidification.
	Zone à éviter pour préserver le pied de dune et le continuum plage-dune et de la végétation et de la laisse	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE Zone à éviter pour préserver le pied de dune et le continuum plage-dune Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse Aucun ramassage entre mars et fin août période de nidification 15 mars au 31 août : nidification autres saisons